



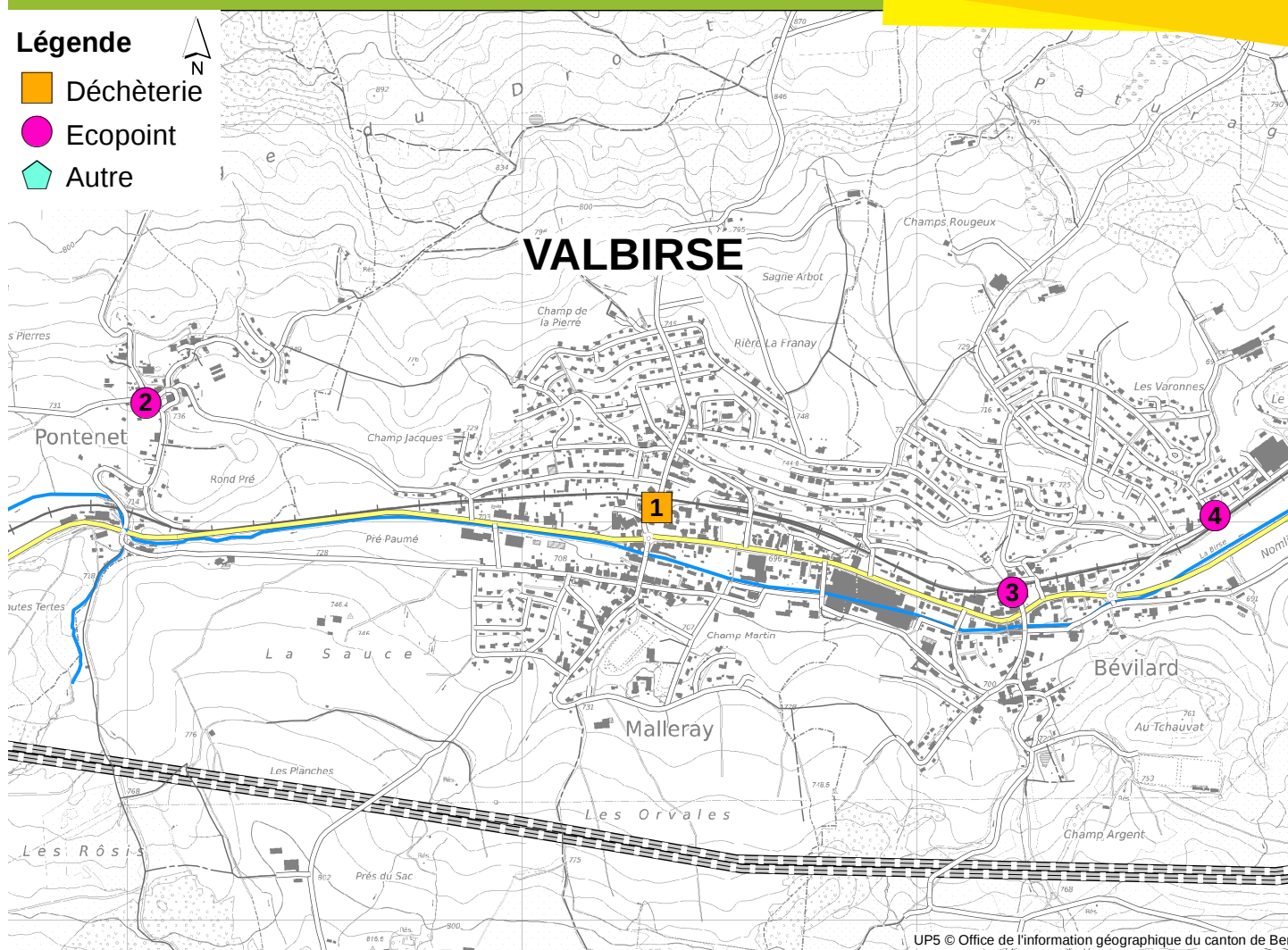
MEMO Déchets 2017

**Conservez-moi:
je suis votre
guide des déchets !**

Légende

-  Déchèterie
-  Ecopoint
-  Autre

VALBIRSE



UP5 © Office de l'information géographique du canton de Ber

Le nouveau guide de la gestion de vos déchets



Valbirse



Infos générales



Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Malleray - Route de Moron : PET, dosettes de café, alu, boîtes de conserve, huiles, piles, textiles et chaussures, verre.

Ouverture du lundi au samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Dimanche et jours fériés : Fermé.

CELTOR SA à Tavannes : ouverture les samedis de 09h00 à 12h00.

Mes ÉCOPOINTS (voir plan)

2 - Pontenet - Milieu du Village / Rue du Neuf Clos : PET, alu, boîtes de conserve, verre.

3 - Bévillard - Place du Village : PET, alu, boîtes de conserve, verre, dosettes de café, piles, textiles et chaussures, huiles minérales et végétales.

4 - Bévillard - Rte de Sorvilier : PET, alu, boîtes de conserve, verre, dosettes de café, piles, textiles et chaussures.

Ouverture du lundi au samedi de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Contact et infos

Commune mixte de Valbirse

Bureau communal
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard
032 491 61 61
info@valbirse.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets:

Info déchets Celtor

032 481 42 62 (tarif normal)

www.memodechets.ch



**Avec l'app mobile
MEMODéchets
la gestion des déchets
est encore plus simple!**

2017 Valbirse

JANVIER-JUIN

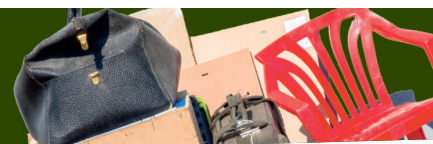


Début des tournées : 07h00

janvier	février	mars	avril	mai	juin
L				1	
M				2	
M	1	1		3	
J	2	2		4	1
V	3	3		5	2
S	4	4	1	6	3
D 1	5	5	2	7	4
L 2	6	6	3	8	5
M 3	7	7	4	9	6
M 4	8	8	5	10	7
J 5	9	9	6	11	8
V 6	10	10	7	12	9
S 7	11	11	8	13	10
D 8	12	12	9	14	11
L 9	13	13	10	15	12
M 10	14	14	11	16	13
M 11	15	15	12	17	14
J 12	16	16	13	18	15
V 13	17	17	14	19	16
S 14	18	18	15	20	17
D 15	19	19	16	21	18
L 16	20	20	17	22	19
M 17	21	21	18	23	20
M 18	22	22	19	24	21
J 19	23	23	20	25	22
V 20	24	24	21	26	23
S 21	25	25	22	27	24
D 22	26	26	23	28	25
L 23	27	27	24	29	26
M 24	28	28	25	30	27
M 25		29	26	31	28
J 26		30	27		29
V 27		31	28		30
S 28			29		
D 29			30		
L 30					
M 31					

2017 Valbirse

JUILLET-DÉCEMBRE



Début des tournées : 07h00

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L					
M	1				
M	2 			1	
J	3			2	
V	4	1		3	1
S 1	5	2		4	2
D 2	6	3	1	5	3
L 3 	7 	4 	2 	6 	4
M 4 	8 	5 	3 	7 	5 
M 5	9	6 	4 	8	6
J 6	10	7	5	9	7
V 7	11	8	6	10	8
S 8	12	9	7	11	9
D 9	13	10	8	12	10
L 10 	14 	11 	9 	13 	11 
M 11 	15 	12 	10 	14 	12 
M 12	16 	13	11	15	13 
J 13	17	14 	12	16 	14
V 14	18	15	13	17	15
S 15	19	16	14	18	16
D 16	20	17	15	19	17
L 17 	21 	18 	16 	20 	18
M 18 	22 	19 	17 	21 	19 
M 19	23	20	18	22	20
J 20	24	21	19	23	21
V 21	25	22	20	24	22
S 22	26	23	21	25	23
D 23	27	24	22	26	24
L 24 	28 	25 	23 	27 	25
M 25 	29 	26 	24 	28 	26
M 26	30	27	25 	29 	27 
J 27	31	28	26	30	28
V 28		29	27		29 
S 29		30	28		30
D 30			29		31
L 31 			30 		
M			31 		

Comment gérer vos déchets ?



Ordres ménagers sacs Celtor

Les déchets ménagers doivent être déposés dans des sacs officiels CEL TOR, le matin du jour de la collecte sur les points officiels. Les conteneurs munis d'une vignette doivent être fermés.



Papier

Le papier est à déposer ficelé le jour de la tournée. Les sacs à commissions en papier, les sacs à l'ourrage, etc., ne peuvent pas être utilisés pour y déposer le papier.



Ferraille (objets métalliques)

Aux mêmes dates que les encombrants. Local TP Bévillard. Gare CFF Malleray.



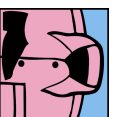
Verre

A la déchèterie de Malleray. Aux écopoints de Bévillard et Pontenet.



Aérosols

Selon le label de récupération, à l'alu ou sinon dans un sac officiel CELTOR.



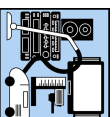
Textiles et chaussures

Lors des collectes de textiles ou dans les conteneurs à textiles. A la déchèterie de Malleray. Aux écopoints de Bévillard.



Dépouilles d'animaux

Centre de déchets carnés à Tavannes Heures d'ouvertures : Lundi au vendredi (07h00-07h15); (16h45-17h00) samedi (11h00-11h30).



Appareils électriques et électroniques

Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Pneus

Par les points de vente.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Par les points de vente ou dans un sac officiel CELTOR.



Déchets compostables ménagers

Déchets déposés en vrac ou dans des récipients non conformes, refusés. A déposer aux points de collectes officiels. Branches Ø max. 12cm, fagots ficelés, longueur max. 2m, Ø 50cm, poids max. 25kg.



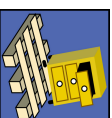
Carton propre

Le carton est à déposer aplati et ficelé ou aplati et entassé dans un carton le jour de la tournée sur les points officiels désignés par la commune.



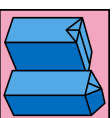
Flacons en plastique avec bouchon

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.



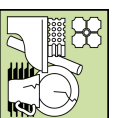
Bois

A la tournée des déchets encombrants. Voir dates ci-dessus.



Berlingots / Briques à boissons

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.



Déchets inertes (petites quantités)

Se renseigner auprès de CELTOR SA à Tavannes. Tél. 032/481.42.62.



PET

Par les points de vente. A la déchèterie de Malleray. Aux écopoints de Bévillard et Pontenet.



Piles et accumulateurs

Par les points de vente. A la déchèterie de Malleray. Aux écopoints à Bévillard.



Médicaments

Retour aux pharmacies.



Plastiques agricoles

A la tournée des encombrants. Voir dates ci-dessus.



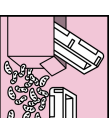
Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.



Déchets encombrants combustibles

Est considéré comme déchet encombrant, ce qui ne peut pas être contenu dans un sac officiel CELTOR. Voir dates ci-dessus.



Sagex

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR.



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchèterie de Malleray. Aux écopoints de Bévillard et Pontenet.



Huiles minérales et végétales

A la déchèterie de Malleray ou à l'écopoint de la Place du Village à Bévillard.



Cendres de bois

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel CELTOR. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises restant incandescentes.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchèterie de Malleray. Aux écopoints à Bévillard.



Tubes lumineux (néon) / LED

Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Déchets spéciaux des ménages

Par les points de vente.



Tournée spéciale branches

Tournée prévue au mois d'avril, réservée pour les déchets verts en vrac. Les dates et informations détaillées seront communiquées par voie de presse.

Petits rappels pratiques concernant les divers déchets et les tournées

Déchets verts (compostables) autorisés

Gazon + herbe, feuillage, foin, paille, déchets de jardin, végétaux, sciure et copeaux de bois non traités + non vernis, écorce.

Poids max. 25 kg. Sacs biodégradables refusés.

Déchets encombrants combustibles

Est considéré comme déchet encombrant, ce qui ne peut pas être contenu dans un sac officiel CELTOR. Sont notamment refusés, les appareils électriques/électroniques, les déchets inertes (par ex. pots de fleurs, etc).

Objets métalliques / ferraille

Les tournées ont lieu aux mêmes dates que les encombrants. Les objets sont à déposer dans les bennes situées aux endroits suivants :

Bévilard : benne au local TP

Malleray : benne à la gare CFF

Containers semi-enterrés



Durant le premier semestre 2017, la commune de Valbirse posera une trentaine de containers semi-enterrés qui seront destinés aux déchets ménagers et ne devront contenir que des sacs taxés Celtor.

Dès leur mise en service, il ne sera plus autorisé de déposer les sacs sur les points de collectes (points jaunes). Les contrevenants seront passibles d'une amende.

Les points de ramassages actuels seront maintenus pour permettre le dépôt des objets encombrants, du papier, du carton et des déchets verts.

Les collectes auront lieu aux dates figurant sur votre Mémo-déchets.